

PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs de la formation :

- Répondre à l'obligation réglementaire du chapitre §1.3 de l'ADR,
- Acquérir les connaissances de base liées au transport des Marchandises Dangereuses par route,
- Connaître les règles pour classer, emballer, conditionner, marquer, étiqueter, charger/décharger, des Marchandises Dangereuses en conformité avec la réglementation ADR,
- Être en capacité d'établir les documents de transport.

Durée : 1 jour

Pré-requis : Avoir déjà été formée sur une version antérieure de l'ADR

Public concerné :

- Les intervenants cités au chapitre 1.4 de l'ADR : expéditeurs, transporteurs, destinataires, chargeurs, emballeurs, remplisseurs (citernes), exploitant (citernes), déchargeurs.

Moyens techniques et pédagogiques utilisés :

- Pédagogie s'appuyant sur la manipulation de la réglementation,
- Livret stagiaire individuel,
- Mise à disposition de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur,
- Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs,

Encadrement :

- Stage animé par un formateur BVT qualifié.

Modalités d'évaluation de la formation :


- Test final de contrôle des connaissances acquises - QCM

Validation de la formation :

- Remise d'une attestation de suivi de stage.

Programme et durée de la formation :

Le stage se déroule sur une durée de 1 jours, à raison de 7h00 par jour. Durée totale du stage : 7 heures.

	JOUR 1
9h00	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des stagiaires et attentes de chacun. - Classification des M.D. - Risques liés à ces matières concernant le chargement, déchargement, transport
10h30	Pause
10h45	<ul style="list-style-type: none"> - Quantités limitées (exemptions totales § 3.4.6.) - Conditionnement, marquage, étiquetage
12h30	Déjeuner
13h30	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de bord - Responsabilités de l'Expéditeur / Chargeur - Exemptions partielles en fonction des quantités chargées : chapitre 1.1.3.6.
15h15	Pause
15h30	<ul style="list-style-type: none"> - Chargement, déchargement. - Procédures, signalisation véhicules et équipements de bord
17h00	Fin de la formation